

**Mairie** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00

☎ : **02.98.92.50.23** www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr

<b>Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay</b>	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	<b>02.98.16.14.00</b>
<b>Office du Tourisme</b>		
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h	<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>02.77.62.40.09</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	Mercredi et samedi : 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h	<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h-12h et 14h-15h30 Fermé le jeudi	<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île	<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Pharmacie du Porzay</b>	1, allée du stade	<b>02.98.92.50.34</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7</b>	<b>David Daden</b>	<b>06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>	<b>Alain Jolec</b>	<b>02.98.81.27.28</b>
<b>Bac de collecte de vêtements</b>	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
<b>Déchèterie</b>	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h Fermé le mardi	<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>	<b>Rue Saint Michel</b>	
<b>Marché saisonnier</b>	Tous les dimanches jusqu'au 26 octobre	Place de l'église de 9h à 13h
<b>MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>		
<b>Médecins</b>	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	<b>02.29.20.21.00</b>
<b>Infirmières</b>	Permanence dès 8h30	Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier
		<b>02.98.92.52.06</b>
		<b>02.98.92.55.34</b>
<b>Kinésithérapeutes</b>	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim	<b>02.98.92.53.13</b> <b>02.56.06.29.29</b>
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>	Séverine Doué	<b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>	Florian Fauchart	<b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>	David Cavarec	<b>02.98.92.59.19</b>
<b>Psychologue</b>	Diane Petit	<b>07.59.53.41.06</b>
<b>Sage-femme</b>	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	<b>02.29.20.21.00</b>
<b>Urologue</b>	Mardi matin Olivier Develay	<b>02.98.53.55.87</b>

### INFORMATIONS COMMUNALES

#### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 14 avril 2025.

#### 1. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public. Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette admission en non-valeur concerne 100 titres pour un montant total de 5 793, 43 euros, émis entre 2008 et 2023 et dont 64 ont un montant inférieur à 50 €. Il s'agit principalement de créances de cantine garderie, de droits de place ou de centre de loisirs avant le transfert de compétence à la CCPCP.

Accord par 18 voix pour et une abstention.

## 2. Constitution d'une provision pour créances douteuses sur le budget principal

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public. L'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision. L'encours est actuellement de 17 824,27€. Il est préconisé de provisionner une somme correspondant à 15% de cette somme.

A l'unanimité, le Conseil, décide de constituer sur le budget principal une provision pour un montant de 2 700 € correspondant à 15% de l'encours.

## 3. Vote des taux des impôts directs locaux 2025

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025, au même niveau qu'en 2024,

- soit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,23 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39,35 %
  - taxe d'habitation (TH) : 16,35 %

## 4. Budget primitif 2025 du budget principal

Le projet de budget primitif 2025 du budget principal se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES (en €)				RECETTES (en €)			
Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Charges générales	542 236	516 780,24	440 066,82	Atténuation de charges	25 000	34 145,66	25 000,00
Charges de personnel	671 700	669 395,30	666 800,00	Produits des services	125 100	89 354,86	95 100,00
Atténuation de produits	1 500	928,00	1 000,00	Impôts et taxes	1 150 333	1 161 833,50	1 167 071,00
Autres charges	259 447	253 484,55	276 256,97	Dotations & subventions	445 985	434 850,37	440 496,17
Charges financières	47 300	46 739,97	45 000,00	Autres produits	113 000	108 496,08	38 000,00
Charges exceptionnelles	7 000	160,00	1 000,00	Produits exceptionnels	1 400	880,00	1 500,00
Amortissements & provisions	2 400	2 342,50	2 700,00				
Opérations d'ordre	12 185	11 954,56	6 593,11				
Virement sect° d'investissement	317 050	0,00	327 750,27				
<b>TOTAL</b>	<b>1 860 818</b>	<b>1 501 785,12</b>	<b>1 767 167,17</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 860 818</b>	<b>1 829 560,47</b>	<b>1 767 167,17</b>

INVESTISSEMENT							
DEPENSES (en €)				RECETTES (en €)			
Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Emprunts et dettes	150 000,00	141 314,01	155 391,92	FCTVA Taxe amgt	83 526,00	77 211,75	113 719,11
Immo incorporelles	3 600,00	1 178,33	9 657,67	Excédent fonctionnement	361 612,73	361 612,73	327 775,35
Subventions versées	93 184,00	1 997,42	51 980,72	Subventions	686 160,00	327 519,79	722 358,00
Immo corporelles	517 029,00	106 748,94	271 858,07	Emprunts	1 103 730,04	28 000,00	745 688,72
Immo en cours	1 772 286,00	642 129,36	1 801 093,68	Immo incorporelles	4 200,00	4 200,00	
Opération d'ordre	0,00	0,00	0,00	Immo. en cours	83 398,00	83 397,50	60 000,00
Opérations patrimoniales	21 667,31	21 666,11	0,00	Virement sect° fonctionnement	317 050,00	0,00	327 750,27
Solde d'exécution sect° nvestissement reporté	115 362,77		13 902,50	Opérations d'ordre	12 185,00	11 954,56	6 593,11
<b>TOTAL</b>	<b>2 673 129,08</b>	<b>915 034,17</b>	<b>2 303 884,56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 651 861,77</b>	<b>893 896,33</b>	<b>2 303 884,56</b>

A l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif 2025 du budget principal qui s'équilibre à 1 767 167,17€ en fonctionnement et 2 303 884,56€ en investissement.

#### **5. Budget primitif 2025 maison de santé**

Le Conseil adopte le budget primitif 2025 du budget annexe maison de santé qui s'équilibre à 44 850€ en fonctionnement et 875 651,90€ en investissement. Accord à l'unanimité.

#### **6. Budget primitif 2025 Roz Ar Ster**

Le Conseil adopte le budget primitif 2025 du budget annexe Roz Ar Ster qui s'équilibre à 99 100€ en fonctionnement et 76 343,66€ en investissement. Accord à l'unanimité.

#### **7. Budget primitif 2025 Cabinet dentaire**

Le Conseil adopte le budget primitif 2025 du budget annexe cabinet dentaire qui s'équilibre à 22 512,91€ en fonctionnement et 116 845,38€ en investissement. Accord à l'unanimité.

#### **8. Subvention au CCAS**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale il apparaît nécessaire de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal. Le besoin pour l'exercice 2025 est de 6 000 €. Accord à l'unanimité.

#### **9. Contrat d'association OGEC école Sainte Anne**

Dans le cadre du contrat d'association de l'école privée Sainte Anne, la commune doit apporter annuellement une contribution obligatoire à l'association Organisme de Gestion d'Enseignement Catholique (O.G.E.C. - qui constitue les supports juridiques, économiques et financiers de l'école privée). Cette subvention doit être équivalente au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique multiplié par le nombre d'élèves de l'école Sainte Anne.

Les dépenses de personnel, les frais de piscine et de transport à la piscine sont pris en charge directement par la commune. 81 élèves sont inscrits à l'école privée au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Le montant de la subvention calculée est de 58 235€. Accord à l'unanimité.

---

### **ANIMAUX DOMESTIQUES**

Nous vous rappelons que la divagation des animaux domestiques sur la voie publique est interdite. Nous constatons régulièrement la présence d'excréments d'animaux sur la voie publique, les pelouses ou sur les parterres de fleurs. Pour des raisons d'hygiène, chaque propriétaire est invité à avoir une attitude respectueuse.

Rappel : l'arrêté municipal 29/2017 règlementant le cimetière communal – **art. 14** « l'accès du cimetière est interdit aux chiens même tenus en laisse ... »

L'accès aux plages aux chevaux et aux chiens est strictement interdit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre inclus par arrêté préfectoral du 19 janvier 2018.

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque sera fermée le dimanche de Pâques, 20 avril.

### **CAPTURE DES FRELONS ASIATIQUES**

Le frelon asiatique est arrivé en France il y a plusieurs années et n'a aucun prédateur naturel. Non seulement sa piquûre est dangereuse pour l'homme, mais la présence de ce frelon, qui se nourrit d'autres insectes, notamment les abeilles, est susceptible d'entraîner des dégâts importants sur la biodiversité locale. La Communauté de communes s'engage pour lutter contre cette prolifération. Elle conventionne notamment avec la société SAB (Service Antiparasitaire de Bretagne).

*Ainsi dès qu'il y a suspicion de présence d'un nid y compris sur un terrain privé, il convient de contacter la mairie.*

Vous pouvez fabriquer vous-même votre piège. Pour cela, il suffit de récupérer une bouteille plastique d'eau minérale, de percer trois trous de 1 cm de diamètre dans la partie haute. Il convient de verser à l'intérieur, sur une hauteur de 10 cm environ, un mélange constitué de : 1/3 de bière blonde ; 1/3 de sirop de fruits rouges (cassis de préférence) ; 1/3 de vin blanc.

### **LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS DE COUR D'ASSISES**

La mairie de Plonévez-Porzay procèdera au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026, en audience publique, le vendredi 25 avril 2025 à 10h30 en mairie.

### **VIGILANCE « CAMBRIOLAGES »**

Nous attirons votre attention sur la présence de véhicules pouvant rôder ces derniers jours sur la commune. Peu de cambriolages ont été relevés mais restez tous vigilants et n'hésitez pas à déclarer tout véhicule suspect directement à la gendarmerie.

## INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

### PERMANENCE NUMÉRIQUE

Réservez un accompagnement individuel d'une durée de 45 minutes sur votre commune !

Contact : France services Châteaulin : 02.98.16.14.20 ou Christophe Gaschet : 06.75.24.88.56

- Prendre en main un ordinateur, un téléphone, une tablette ; utiliser des applications sur smartphone ou tablette ; naviguer sur internet ; créer et gérer mes contenus multimédia/numériques ; effectuer des achats en ligne ; effectuer mes démarches en ligne ... A Plonévez-Porzay, en mairie de 9h à 12h le mercredi 7 mai.

## VIE ASSOCIATIVE

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES – VIDE-GRENIER

L'APE de l'école communale organise son vide-grenier du printemps qui aura lieu le dimanche 27 avril à la salle omnisports de 9h à 17h. 1€ l'entrée. Inscription au 06.61.34.27.30 / virginieplante22@gmail.com.

### ATELIER BIEN-ÊTRE

Reprise des activités le lundi 28 avril.

### CHASSE AUX OEUFS

Le Comité des Fêtes de Plonévez-Porzay organise sa traditionnelle Chasse aux œufs pour les enfants dans les dunes de Sainte Anne la Palud, le dimanche 20 avril. Rendez-vous au parking de l'Hôtel de la Plage pour un départ à 11h00 ; animation gratuite ; inscription obligatoire sur place.

### MARCHÉ AUX PLANTS

A l'occasion des portes ouvertes de l'école Sainte Anne, l'association des parents d'élèves organise, samedi 26 et dimanche 27 avril de 10h à 17h, dans la cour de l'école, « un inédit marché aux plants » : un grand choix de plants de qualité vous sera proposé.

### RANDONNEURS DU PORZAY

Pas de jeux de société mercredi prochain, 23 avril.

Mardi 22 avril ⇒ marche découverte : Locronan ; marche douce : Plogonnec. Mercredi 23 avril : Plogonnec.

Vendredi 25 avril : Briec. Contact : 06.47.98.83.53.

### TRÉSORS DU PORZAY

Samedi 19 avril : Marcel Kerbourc'h sera à la bibliothèque de 10h à 12h pour présenter son livre « Sainte Anne la Palud intensément ».

Vendredi 25 avril : conférence de Gildas Priol ⇒ il y a 80 ans, la fin de la Seconde Guerre mondiale. Gildas Priol est un conférencier talentueux, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale. Deux thèmes : « le groupe Elie » et « la libération de Brest », à 18h, salle municipale.

### TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 25 avril : randonnée de 10 km à Plonévez-Porzay, circuit de Kervel- Trezmalaoen. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

## INFORMATIONS COMMERCIALES

Le Coccimarket a réouvert ses portes. Yannick et Laurence se font un plaisir de vous accueillir au sein de leur établissement.

- Biscuiterie Jain : le magasin est ouvert du lundi au samedi de 9h45 à 12h15 et 14h30 à 19h. Le dimanche de 10h15 à 12h30

- L'hôtel restaurant de la Plage sera ouvert à partir du samedi 19 avril. Le restaurant est ouvert tous les soirs ainsi que les jeudis, samedis et dimanches midi. Informations et réservations au 02.98.92.50.12.

- Groupama renouvelle son action « Les gestes qui sauvent » en partenariat avec le SDIS du Finistère du 25 au 29 avril 2025. Inscription via le lien : <https://www.groupama.fr/regions/loire-bretagne/les-gestes-qui-sauvent/finistere/>

## INFORMATIONS PAROISSIALES

Dimanche 20 avril : messe à 10h30 à la chapelle Sainte Anne.

Imprimé par nos soins